

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

AMENDEMENT

N ° AS325

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Juvin, Mme Tabarot, Mme Anthoine, M. Portier, M. Cordier,
M. Vincendet et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.